

Assemblée ordinaire tenue, le 2 décembre 2011 à 19h30, à la salle du centre communautaire, à laquelle sont présents :

Madame Doris Larose, Monsieur Gilles Payer, Monsieur Robert Bélanger, Monsieur Gaëtan Lalande, Monsieur Daniel Berthiaume et Madame Nicole Tousignant.

Formant quorum sous la présidence de monsieur David Pharand, maire.

Madame Claire Dinel, directrice générale, était aussi présente

11-12-16525 Ouverture de l'assemblée

Il est **résolu** unanimement

Que,

L'assemblée soit ouverte à 19h30.

Adopté

11-12-16526 Adoption de l'ordre du jour

Il est **résolu** unanimement

Que,

L'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert.

Adopté

11-12-16527 Lecture et adoption des procès-verbaux du 2 et 4 novembre 2011

Il est **résolu** unanimement

Que,

La lecture des procès-verbaux du 2 et 4 novembre 2011 soit exemptée et que lesdits procès-verbaux soient adoptés tels que déposés.

Adopté

FINANCE

11-12-16528 Lecture et adoption des comptes du mois de novembre 2011

Il est **résolu** unanimement

Que,

La lecture des comptes du mois de novembre 2011 au montant de 295 419.10 \$, qui proviennent de la liste sélective des déboursés, chèques no 15369, de 15434 à 15509 et prélèvements no 2751 et 2752, de 2757 à 2787 ainsi que la liste des frais de déplacement et autres dépenses payées à même les salaires au montant de 1 613.78\$, soit exemptée et que le maire et la directrice générale soient autorisés à en faire le paiement.

Que,

Les dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir et incluses dans cette liste, soient par la même occasion approuvées.

Adopté

Dépôt du rapport des salaires nets et autres rémunérations du mois de novembre 2011

Le rapport des salaires nets et rémunérations diverses du mois de novembre 2011 est déposé au conseil pour considération pour une dépense totale de 46 593.23 \$

Certificat du secrétaire-trésorier

Je, Claire Dinel, secrétaire-trésorière, directrice générale, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a des crédits suffisants au paiement des comptes du mois de novembre 2011.

Claire Dinel, dg.

Claire Dinel, dir.-gén.

11-12-16529 Dépôt du rapport des revenus et dépenses au 30 novembre 2011

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le rapport des revenus et dépenses au 30 novembre 2011 soit accepté sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

SUJET DU MOIS : Discours du Maire

Monsieur David Pharand fait rapport de la situation financière de la municipalité, tel que requis à l'article 955 du Code municipal. Une copie du document sera disponible sur le site internet et distribuée avec le compte de taxes 2012.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de quinze minutes est consacrée aux questions des Contribuables.

ADMINISTRATION

Correspondance

***Le détail de la correspondance du mois de novembre 2011 apparaît en annexe III dans un document intitulé « Correspondance assemblée du 2 décembre 2011 »

Déclaration des intérêts financiers des élus municipaux

Tel que requis par le Code municipal, Monsieur David Pharand, Madame Doris Larose, Monsieur Gilles Payer, Monsieur Robert Bélanger, Monsieur Gaëtan Lalande, monsieur Daniel Berthiaume

et Madame Nicole Tousignant ont déposé le formulaire de déclaration de leurs intérêts pécuniaires. Ces documents sont déposés aux archives de la municipalité.

Éthique et déontologie en matière municipale

Tel que prévu à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, madame Doris Larose, suite à son élection du 6 novembre dernier a participé à la formation : «L'éthique et la déontologie en matière municipale » tenue à Papineauville le 26 novembre dernier.

11-12-16530 Assemblée extraordinaire - adoption du budget 2012

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel informe le Ministre des Affaires municipales et des régions, monsieur Laurent Lessard, que les prévisions budgétaires 2012 seront adoptées lors d'une assemblée extraordinaire qui sera tenue le 6 janvier 2012 à 19h00.

Adopté

11-12-16531 Dates des séances du Conseil pour l'année 2012

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Il est **résolu** unanimement

Que

Le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2012, qui se tiendront le vendredi et qui débiteront à 19h30 :

Le 6 janvier, le 3 février, le 2 mars, le 6 avril, le 4 mai, le 1 juin, le 6 juillet, le 3 août, le 7 septembre, le 5 octobre, le 2 novembre et le 7 décembre ;

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté

11-12-16532 Pro-maire pour les mois de décembre'11 à novembre'12 et remplaçant à siéger au Conseil des maires de la MRC de Papineau

Il est **résolu** unanimement

Que,

Madame Nicole Tousignant soit nommée pro-maire pour la période de 12 mois.

Que,

Commentaire [r1]: Modifiée par le 13 avril à l'assemblée du 6 janvier 2012.

La pro-maire de la municipalité de Duhamel soit autorisée à participer au Conseil des maires de la MRC de Papineau en remplacement, au besoin, de David Pharand, maire.

Adopté

11-12-16533 Composition des comités de travail

Il est **résolu** unanimement

Que,

Les comités de travail soient composés des membres suivants:

Conseillère siège no. 1, Madame Doris Larose

Membre du comité consultatif d'urbanisme
Membre du comité d'urbanisme et environnement
Communications

Conseiller siège no. 2 Monsieur Gilles Payer :

Membre du comité loisir et culture

Conseiller siège no. 3 Monsieur Robert Bélanger :

Membre du comité sécurité publique
Représentant des Clubs VHR

Conseiller siège no. 4 Monsieur Gaëtan Lalande :

Membre du comité sécurité publique
Membre du comité loisir et culture

Conseiller siège no. 5 Monsieur Daniel Berthiaume

Membre du comité des transports
Membre du comité d'hygiène du milieu

Conseiller siège no. 6 Madame Nicole Tousignant

Membre du comité consultatif d'urbanisme
Membre du comité d'urbanisme et environnement

Que,

Monsieur David Pharand, maire est membre de tous les comités mentionnés ci-dessus.

Adopté

11-12-16534 Entente salariale pour l'exercice 2012 de la directrice générale et de la secrétaire-trésorière adjointe

Il est **résolu** unanimement

Que

Le maire, monsieur David Pharand soit autorisé à signer pour et au nom du Conseil l'entente salariale pour l'exercice 2012 de madame Claire Diné, directrice générale.

Que,

Le maire, monsieur David Pharand et la directrice générale, madame Claire Dine soient autorisés à signer pour et au nom du Conseil l'entente salariale pour l'exercice 2012 de madame Monique Dupuis, secrétaire-trésorière adjointe.

Adopté

11-12-16535 Réalisation complète de l'objet des règlements d'emprunt

ATTENDU QUE la municipalité de Duhamel a entièrement réalisé l'objet des règlements d'emprunt dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Il est **résolu** unanimement

QUE la Municipalité de Duhamel modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de Duhamel informe le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Municipalité de Duhamel demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Adopté

11-12-16536 Carrefour Jeunesse emploi

Il est **résolu** unanimement

Que

Le Conseil de la municipalité s'engage à verser sa contribution pour l'année 2012, soit 68.85\$ dans le cadre du projet séjours exploratoires, qui a pour but de sensibiliser les jeunes diplômés et travailleurs sur les possibilités qu'offre la région;

Adopté

11-12-16537 Cahier de vœux du temps des fêtes 2011-2012

Il est **résolu** unanimement

Que

Le Conseil de la municipalité de Duhamel, conjointement avec les municipalités voisines, réserve un espace publicitaire de 1/8 de page, dans le cahier spécial de la Revue de la Petite-Nation, afin d'offrir des vœux du temps des fêtes à leurs citoyens, pour un montant de 190\$ plus taxes.

Adopté

11-12-16538 Appui à la municipalité de Chénéville et la municipalité de Lac-Simon dans le cadre de la création d'une Coopérative de Santé

Attendu que la municipalité de Chénéville et la municipalité de Lac-Simon travaillent de concert afin d'implanter une clinique de santé sur le territoire de Chénéville;

Attendu que cette clinique de santé pourrait répondre au besoin en santé de toute la population du nord de la Petite-Nation;

Attendu que devant les obstacles qui se dressent sur le parcours de la réalisation de ce projet de clinique en santé et le peu de ressource financière disponible, la municipalité de Lac-Simon propose d'explorer la possibilité d'implanter une Coopérative de Santé;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel, appui la municipalité de Chénéville et la municipalité de Lac-Simon dans leurs démarches afin d'obtenir plus d'information sur les cliniques de type Coopérative de Santé;

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel, mandate monsieur David Pharand, à siéger sur ce comité;

Adopté

11-12-16539 Adhésions 2012 - approbation

Considérant les adhésions et contributions reçues à date, pour l'année 2012 à savoir :

COMBEQ	
• Adrien Filion, inspecteur en bâtiment	265 \$
• Corine Dubois, éco-conseillère	180 \$
Tourisme Outaouais	270 \$
Union des Municipalités du Québec	2 231 \$
Fédération Québécoise des Municipalités	620.96 \$
Québec Municipal	160 \$

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel autorise les paiements des adhésions et des contributions annuelles 2012 présentées ci-dessus;

Que,

Le montant de la dépense, soit de 3 726.96 \$ plus les taxes applicables, affectera le budget 2012 ;

Adopté

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département de sécurité publique.

11-12-16540 Entente relative à la protection contre l'incendie entre les municipalités de Lac-des-Plages et de Duhamel

Attendu qu'une municipalité peut se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivant du Code municipal pour conclure une entente relative à un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie;

Attendu le projet d'entente relative à une aide mutuelle pour la protection contre l'incendie entre la municipalité de Duhamel et la municipalité de Lac-des-Plages s'appliquant au secteur La Rouge :

Il est **résolu** unanimement

Que,

Monsieur le maire David Pharand et madame la directrice générale Claire Diné soient autorisés à signer pour et au nom du Conseil de la municipalité de Duhamel, l'entente à intervenir entre la municipalité de Lac-des-Plages et la municipalité de Duhamel concernant la protection contre l'incendie du secteur La Rouge;

Que,

Cette nouvelle entente abroge l'entente signée en 2008

Adopté

VOIRIE

Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département des travaux publics.

11-12-16541 Adoption du règlement 2011-15 – Abrogeant le règlement numéro 2011-13, décrétant les travaux d’asphaltage sur le chemin Preston, sur une distance de plus ou moins 500 mètres, décrétant une dépense de 60 000\$ et un emprunt n’excédant pas 60 000\$ à cette fin et appropriant en réduction des subventions estimées à 15 000\$

Attendu qu’avis de motion a été présenté lors de l’assemblée ordinaire du 4 novembre 2011 ;

Il est **résolu** unanimement

Que le Conseil de la municipalité de Duhamel adopte le règlement 2011-15 – Abrogeant le règlement *numéro 2011-13, décrétant des travaux d’asphaltage sur le chemin Preston;*

Et que ce règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme-ci au long reproduite;

Adopté

RÈGLEMENT 2011-15

Abrogeant le règlement *numéro 2011-13, décrétant les travaux d’asphaltage sur le chemin Preston, sur une distance de plus ou moins 500 mètres, décrétant une dépense de 60 000\$ et un emprunt n’excédant pas 60 000\$ à cette fin et appropriant en réduction des subventions estimées à 15 000\$,*

Attendu qu’une tenue de registre a eu lieu le 7 octobre 2011 et que les gens concernés par le règlement 2011-13, décrétant les travaux d’asphaltage sur le chemin Preston, ce sont prononcés contre le projet;

Attendu qu’il y a lieu d’abroger le règlement 2011-13 ;

Attendu qu’un avis de motion a été préalablement donné, lors de l’assemblée ordinaire du 4 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE,

LE PRÉSENT RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-15 DE LA MUNICIPALITÉ DE DUHAMEL ORDONNE CE QUI SUIT :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement abroge le règlement numéro 2011-13.

Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

David Pharand,
Maire

Claire Diné, gma
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

11-12-16542 Achat de 9 radios mobiles et 2 bases pour le service de la voirie

Considérant la mise en place d'un système de communication régional permettant que tous les services d'urgence ainsi que les services des travaux publics puissent communiquer entre eux;

Il est **résolu** unanimement

Que

Le Conseil de la municipalité de Duhamel autorise l'achat de neuf radios mobiles pour les véhicules de la voirie ainsi que deux bases (bureau municipal et garage) et autorise un budget de 12 000\$ taxes et installation incluses ;

Que

Le Conseil autorise la mise en vente du système de communication actuel;

Adopté

11-12-16543 Programme d'aide à l'Utilisation de la biomasse forestière pour le chauffage

Attendu le programme d'aide à l'utilisation de la biomasse forestière pour le chauffage, offert par l'agence de l'efficacité énergétique;

Attendu qu'en franchissant le pas vers une technologie émergent, nous bénéficierons d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'une amélioration de notre bilan environnemental;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel participe au volet de l'analyse du programme d'aide à l'utilisation de la biomasse forestière pour le chauffage en demandant une étude de faisabilité déterminant les possibilités de convertir les installations du garage municipal;

Que,

Tel qu'inscrit au programme la municipalité de Duhamel s'engage à payer les frais de 25% des dépenses pour l'étude de faisabilité, soit environ 1 500\$.

Adopté

11-12-16544 Vente du camion 26 – INTER 1997

Considérant l'offre de Trudeau Excavation inc., pour l'achat du camion international 1997 avec benne basculante incluant les équipements à neige au montant de 25,000\$, plus taxes applicables;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel accepte l'offre de 25,000\$ plus taxes applicables pour la vente du camion de marque Inter 1997 tel que vu, sans aucune garantie ;

Que,

La directrice générale est autorisée à signer tous les documents nécessaires au transfert de propriété.

Adopté

11-12-16545 Déneigement du chemin du Lac-Venne Nord – abrogation de la résolution 11-11-16510

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil abroge la résolution 11-11-16510 acceptant la soumission déposée par Duhamel Camping et Chalets pour le déneigement du chemin du Lac-Venne Nord, étant donné que les Contribuables n'ont pas approuvé, à la majorité, le coût relié à ce service.

Adopté

11-12-16546 Achat – lames de charrue et de niveleuse pour la saison 2011-2012

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'achat de lames de charrue et de niveleuse ;

Considérant la soumission obtenue de Beaudoin Équipement au montant de 7 558,00\$ plus taxes applicables ;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil autorise l'achat et le paiement de lames de charrue et de niveleuse pour un montant total de 7 558\$ plus taxes ;

Adopté

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département d'urbanisme.

11-12-16547 Membre du CCU – Nomination

Il est **résolu**

Que,

Les membres du Conseil de la municipalité de Duhamel nomment, monsieur Daniel Perrier à agir à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme, pour un terme de 2 ans.

Adopté

11-12-16548 Appui - Installation d'une nouvelle tour de télécommunication Rogers

CONSIDÉRANT que la compagnie Rogers désire installer une nouvelle tour de télécommunication sur le territoire de la municipalité de Duhamel afin de permettre un meilleur service aux Citoyens;

CONSIDÉRANT que l'emplacement retenu est situé tout près de l'accueil Gagnon, identifié par les coordonnées géographiques suivants Latitude NAD 83 : N 46°08'32,38" soit 46,142329°, longitude NAD 83 : W 75°08'20,96" soit 75,139155° ;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel, appui la demande de la compagnie Rogers pour permettre l'implantation d'une nouvelle tour de télécommunication sur les terres du domaine public et identifié par les coordonnées géographiques suivants Latitude NAD 83 : N 46°08'32,38" soit 46,142329° , Longitude NAD 83 : W 75°08'20,96" soit 75,139155° ;

Que,

La résolution 11-07-16394 soit abrogée.

Adopté

11-12-16549 Dossier en infraction – procédures judiciaires

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel autorise madame Corine Dubois, Éco-conseillère et monsieur Adrien Fillion, Inspecteur en bâtiment et en environnement à entreprendre les procédures judiciaires dans le 0402-81-0863.

Adopté

11-12-16550 Demande d'appui pour l'accès sur le terrain situé au 646, chemin du Tour-du-Lac

CONSIDÉRANT que le propriétaire domicilié au 646, chemin du Tour-du-Lac désire avoir un accès direct à sa propriété et, pour ce faire il doit utiliser le terrain du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec pour s'y rendre;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU d'appuyer cette demande ;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil de la Municipalité de Duhamel appui la demande des propriétaires du 646, chemin du Tour-du-Lac, auprès du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec afin d'avoir un accès direct à sa propriété.

Adopté

HYGIÈNE DU MILIEU

11-12-16551 Horaire de l'éco-centre

Il est **résolu** unanimement

Que l'horaire de l'éco-centre à compter de 2012 sera du 1^{er} samedi de mai au dernier samedi d'octobre de 10h à 16h.

Adopté

DÉPARTEMENT DES LOISIRS

Le Conseiller responsable dépose le rapport mensuel du département de loisirs.

11-12-16552 Rallye 2012 – demande d'utilisation des chemins municipaux

Attendu la demande de Monsieur BGilles Lacroix, président du Club Auto Sport Défi Inc, d'utiliser le Chemin Elmitt en direction de la barrière Mulet à la Tank à Fuel et de la route 3 en direction du Lac Barbiche jusqu'à la barrière Mulet, dans le cadre du Rallye Défi 2012 le 8 septembre 2012;

Attendu que l'organisation du Club Auto Sport Défi a par le passé toujours respecté leurs engagements envers la municipalité, autant par la sécurité de nos contribuables que par l'entretien du chemin après l'évènement;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel informe monsieur BGilles Lacroix représentant de Rallye Défi Ste-Agathe/Duhamel, qu'ils autorisent l'utilisation du Chemin Elmitt en direction de la barrière Mulet à la Tank à Fuel et de la route 3 en direction du Lac Barbiche jusqu'à la barrière Mulet, dans le cadre du Rallye Défi qui aura lieu le 8 septembre 2012;

Que,

Ce Conseil demande à monsieur BGilles Lacroix de lui fournir une preuve d'assurance responsabilité de 5 000 000\$ incluant une clause de non-annulation;

Adopté

11-12-16553 Appui à la garderie Minizamis – augmentation de place

Attendu que la garderie Minizamis désire augmenter le nombre de place offert dans leur garderie;

Il est **résolu** unanimement

Que,

Le Conseil de la municipalité de Duhamel appui la garderie Minizamis de Chénéville afin augmenter le nombre de place à leur garderie;

Adopté

VARIA

SUIVI DOSSIER POKER RUN

11-12-16554 Activité – Poker run

Considérant que la municipalité de Lac Simon désire appuyer la tenue d'un poker-run sur le lac Simon ;

Considérant que l'appui de la municipalité de Duhamel est requis pour la tenue de cet évènement ;

Considérant que le Conseil de la municipalité de Duhamel souhaite la signature d'une entente pour prévenir les problématiques des années passées ;

Considérant que la municipalité de Lac Simon a l'intention de modifier sa réglementation pour limiter la grandeur des embarcations lors d'un tel évènement ;

Il est **résolu**

Que,

Le maire soit autorisé à signer pour et au nom du Conseil une entente à intervenir entre la municipalité de Duhamel et la municipalité de Lac Simon prévoyant les modalités suivantes:

- Le respect de la réglementation lors de l'évènement
- Le respect de la limite territoriale pour la tenue de l'évènement
- Dépôt d'une copie conforme de la réglementation restreignant la longueur des embarcations
- Et le dépôt d'une mise de fonds garantissant le respect de toutes ces modalités

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS

11-12-16555 Fermeture de l'assemblée

Il est **résolu** unanimement

Que

L'assemblée soit fermée à 8h45.

Adopté

David Pharand,
Maire

Claire Dinel,gma
Directrice générale